



Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau

Annonces administratives



PRÉFECTURE DE LA CHARENTE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Programme pluriannuel de gestion (PPG) 2025 - 2034 des bassins versants de la Charraud et de la Guirlande porté par le Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA)

Par arrêté du 14 janvier 2025, le préfet de la Charente prescrit, à la demande du SyBRA, une enquête publique préalable à :

- la déclaration d'intérêt général du PPG 2025 - 2034 des bassins versants de la Charraud et de la Guirlande au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement,
- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.

Cette enquête, **d'une durée de 31 jours consécutifs, est menée du 26 février 2025 à 9 h 00 au 28 mars 2025 à 17 h 30** sur les communes de : Bassac, Douzat, Echallat, Fleurac, Foussignac, La Couronne (siège de l'enquête), Mérignac, Moulidars, Mouthiers-sur-Boëme, Rouillac, Saint-Amant-de-Nouère, Saint-Cybardeaux, Saint-Michel, Saint-Simon, Torsac, Vaux-Rouillac et Voeuil-et-Giget.

Le maître d'ouvrage est le SyBRA dont le siège social se situe au 190 route de Vindelle, Le Paradis, 16430 Balzac. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. Maxime JOUHANNAUD (05.45.38.16.71 - mjohannaud@sybra.fr).

Sont désignés : **M. Bernard MISSIAEN**, lieutenant colonel de gendarmerie en retraite en qualité de commissaire enquêteur titulaire et **M. Dominique LEBRETON**, retraité de l'Armée de l'Air, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier au format papier ou numérique sont déposées en mairies précitées.

Le public peut prendre connaissance du dossier :

- dans toutes les communes citées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;
- en le consultant sur le site de la préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique Actions de l'Etat - Environnement-Chasse-Eau-Risques - DUP-ICPE-IOTA - La Couronne) ;
- en le consultant à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture à Angoulême (16000) pendant les jours et heures d'ouverture du public. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet en mairies de La Couronne (siège de l'enquête) et Mérignac, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Il peut également :

- transmettre ses observations et propositions :
- par voie postale à l'attention de M. MISSIAEN, Mairie de La Couronne, place de l'Hôtel de Ville, 16400 La Couronne. Elles sont annexées au registre d'enquête et consultables en mairie de La Couronne.
- par voie électronique à : pref-ppg-guirlande-charraud-sybra@charente.gouv.fr

Le dossier soumis à enquête publique, les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement - Chasse - Eau - Risques - DUP - ICPE - IOTA - La Couronne).

Le commissaire enquêteur reçoit le public en mairie selon le calendrier suivant :

La Couronne :
- le 26 février 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
- le 10 mars 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
- le 28 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30

Mérignac :
- le 21 mars 2025 de 15 h 00 à 18 h 00

Il transmet, au préfet de la Charente, son rapport et ses conclusions qui sont tenus à disposition du public en Préfecture de Charente, en sous-préfecture de Cognac ainsi que dans toutes les mairies concernées pendant une durée d'un an. Ces documents sont tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site internet de la préfecture de la Charente. Le préfet de la Charente statue sur la déclaration d'intérêt général du PPG 2025 - 2034 des bassins versants de la Charraud et de la Guirlande au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement ainsi que sur la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.

7 - 9 rue de la Préfecture, CS 92301, 16023 Angoulême Cedex - Tél. : 05.45.97.61.00 www.charente.gouv.fr



Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Schéma de cohérence territoriale valant Plan climat air énergie territorial (SCoT-AEC)

Le Président de GrandAngoulême a prescrit par arrêté n° 2024-A-108 en date du 20 décembre 2024 l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision du Schéma de cohérence territoriale valant Plan climat air énergie territorial (SCoT-AEC).

Le dossier du SCoT-PCAET a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) le 18 décembre 2024.

L'enquête publique se déroulera **du samedi 1^{er} février 2025 à 9 h 00 jusqu'au mardi 4 mars 2025 à 16 h 00 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs.**

Le président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné **M. Hervé HUCTEAU**, consultant en qualité sécurité environnement, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et **M^{me} Yveline BOULOT**, enquêtrice vacataire de statistique agricole, en qualité de commissaire-enquêteur suppléante.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, au service planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris à Angoulême et en mairies de Champniers, Dignac et Roulet-Saint-Estèphe, également lieux de permanence.

Le dossier sera également consultable :

- sur le site internet de GrandAngoulême : <https://www.grandangouleme.fr/vivre-et-habiter/urbanisme/scot-aec-en-cours-delaboration/scot-aec-lenquete-publique-demarre-le-1er-fevrier/>
- sur le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/5894>
- sur un poste informatique disponible au service planification de GrandAngoulême ainsi que dans les mairies de Champniers, Dignac et Roulet-Saint-Estèphe.

Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au service planification de GrandAngoulême et en mairies de Champniers, Dignac et Roulet-Saint-Estèphe ou les adresser :

- Par écrit (date de réception faisant foi), au siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire-enquêteur : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, Enquête publique SCoT-AEC, 25 bd Besson Bey, CS 12320, 16023 Angoulême Cedex ;
- Sur le site internet dédié comportant un registre dématérialisé sur lequel le public peut transmettre ses observations et propositions directement : <https://www.registre-dematerialise.fr/5894> ;
- Par courriel : enquete-publique-5894@registre-dematerialise.fr

Le commissaire-enquêteur recevra le public, sans rendez-vous, aux lieux, dates et heures suivantes :

Lieux	Dates	Heures
Service planification de GrandAngoulême 139 rue de Paris, Angoulême	Samedi 1^{er} février 2025	de 9 h à 12 h
Mairie de Champniers	Mardi 4 mars 2025	de 13 h à 16 h
Mairie de Dignac	Vendredi 7 février 2025	de 9 h à 12 h
Mairie de Roulet-Saint-Estèphe	Judi 13 février 2025	de 14 h à 17 h
	Vendredi 28 février 2025	de 14 h à 17 h

Les contributions écrites transmises par voie postale ou numérique, les contributions écrites et orales du public formalisées pendant les permanences du commissaire-enquêteur seront consultables au service planification de GrandAngoulême pendant la période de l'enquête publique. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5894> et donc visibles par tous.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le commissaire-enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au service planification de GrandAngoulême, sur le site internet de la communauté agglomération, sur le site internet dédié et en mairies de Champniers, Dignac et Roulet-Saint-Estèphe, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de GrandAngoulême pourra approuver la procédure. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions du commissaire-enquêteur.

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, dans les 38 mairies des communes membres de la communauté d'agglomération, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service planification de GrandAngoulême, au 05.86.07.70.31 ou par courriel : carteclima@grandangouleme.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Dignac du 30 janvier 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- **Forme** : Société Civile Immobilière.
- **Dénomination** : MAI 1921.
- **Siège social** : 42 route de Lascur, 16410 Dignac.
- **Objet** : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers, notamment professionnels, et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent ; l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles, notamment professionnels, et de tous biens meubles ; l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux ; la construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, artisanal, industriel, professionnel ou mixte ; la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination ; l'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire ; toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la Société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction permettant la réalisation de l'objet social, et ce par voie de caution hypothécaire.
- **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
- **Capital** : 100 euros.
- **Apports en numéraire** : 100 euros.
- **Gérance** : la première gérante, pour une durée illimitée, est M^{me} Céilia GASZYNSKI demeurant 25 rue de la Clef d'Or, 16410 Dignac.
- **Cession de parts** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
- **Immatriculation** : au RCS d'Angoulême.

Pour Avis.

Commune de Chassiecq

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Aliénation de chemins ruraux

Suite à l'arrêté n° 01-2025 du 21 janvier 2025, le Maire de la commune de Chassiecq lance une enquête publique **du jeudi 6 mars 2025 au jeudi 20 mars 2025 inclus**, en vue de l'aliénation des chemins ruraux :

- Le chemin qui passe entre les parcelles B 585, B 358, B356 à La Jette.
- le chemin qui traverse les parcelles C446, C447, C445, D492 et D498 Chez Basset.
- le chemin qui traverse les parcelles E664, E662, E227, E226, E241, E240, E239, E237, E236, E232, E225 et E222 Chez Carlais.
- Le chemin qui longe les parcelles C525, C526 et C72 La Combe au Roi.

M. Eric DEMAISON, ingénieur Militaire pour l'armement en retraite, inscrit sur la liste départementale annuelle d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, est désigné comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Chassiecq pendant toute la durée de l'enquête et seront consultables par le public aux horaires d'ouverture de la mairie, les mardis de 8 h 00 à 12 h 00 et les jeudis de 13 h 30 à 18 h 00.

Les observations du public peuvent être formulées par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête, à l'adresse suivante : 3 route de la mairie, 16350 Chassiecq.

Le commissaire enquêteur fera une permanence **le jeudi 20 mars 2025 de 14 h 00 à 17 h 00**. Toute information relative à cette enquête pourra être demandée au maire. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dès leur transmission en mairie.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, l'aliénation des chemins ruraux pourront être décidées par le Conseil Municipal.

Le Maire, Yvonne DEBORD.

Charente Libre

internet@charentelibre.fr

Vous avez **la parole !**

Envoyez-nous vos témoignages par mail